

9.—Compagnies canadiennes productrices d'énergie électrique destinée à l'exportation, sous le contrôle de la loi sur l'exportation des fluides et de l'électricité, au cours des exercices 1921-1926—fin.

Compagnie.	1921.	1922.	1923.	1924.	1925.	1926.
	kilowatt- heures.	kilowatt- heures.	kilowatt- heures.	kilowatt- heures.	kilowatt- heures.	kilowatt- heures.
West Kootenay Power and Light Co., Ltd., Rossland, C.B.....	5,774,400	2,084,900	898,700	545,600	560,100	618,800
La Compagnie d'Éclairage de Napierville, Napier- ville, Qué.....	-	-	-	-	-	102,970
International Electric Co., Ltd., Stewart, C.B.....	-	-	-	-	-	105,912
Maritime Electric Co., Ltd., St. Stephen, N.-B.....	-	-	-	-	-	428,703
Total.....	1,019,572,011	861,574,793	1,054,872,585	1,400,231,340	1,239,071,297	1,359,343,753

3.—Municipalisation de l'électricité.

Lorsque, au commencement du vingtième siècle, il devint évident que l'hydroélectricité était appelée à jouer un rôle de premier ordre au Canada, plus spécialement dans les provinces centrales d'Ontario et de Québec, dénuées de charbon, l'opinion publique se manifesta vigoureusement en faveur de la conservation des ressources hydrauliques du pays dans l'intérêt public, exigeant l'abandon de l'ancienne méthode d'aliénation en faveur des industriels. Ce mouvement prit une force toute particulière dans Ontario et détermina la création de la Commission Hydroélectrique d'Ontario dont il va être parlé ci-après. Depuis lors, le Manitoba, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick ont créé des commissions similaires. Par contre, dans Québec, les chutes d'eau sont louées aux industriels par baux emphytéotiques de 99 ans.

1.—Commission Hydroélectrique d'Ontario.

C'est en 1903 que sept municipalités (Toronto, London, Brantford, Stratford, Woodstock, Ingersoll et Guelph) se livrèrent conjointement à une investigation sur la possibilité de la transmission du courant électrique des chutes du Niagara. La Commission de la Force motrice d'Ontario, créée pour étudier la question, suggéra la construction d'une usine électrique aux chutes du Niagara et la Commission Hydroélectrique d'Ontario fut formée en 1906, pour l'exécution de ce projet.

Le capital dont la Commission avait besoin pour son réseau de transmission fut obtenu au moyen d'émissions d'obligations garanties par le gouvernement d'Ontario, dont la solvabilité était plus certaine que celle des municipalités associées; cet emprunt devait être remboursé en trente années.

Lorsqu'une municipalité désire être desservie par ce réseau, un ingénieur de la Commission est immédiatement chargé de déterminer le coût de son branchement sur les lignes de transmission existantes. Ensuite, la question est soumise aux contribuables de cette municipalité; si ceux-ci se prononcent dans l'affirmative, un autre règlement municipal accorde les fonds nécessaires; l'entreprise locale est financée au moyen d'un emprunt municipal remboursable en vingt ans. Des états mensuels sont envoyés par la Commission aux municipalités, indiquant le coût approximatif des dépenses encourues pour leur fournir l'électricité, puis à la fin de l'année, un treizième état donnant le coût exact. De même que toute autre entreprise bien conduite, la Commission fait figurer dans ses dépenses les réparations, la dépréciation du matériel et le fonds d'amortissement.